



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture

Direction des collectivités territoriales et de la  
citoyenneté

Bureau du contrôle de légalité et de  
l'intercommunalité

Bureau des finances locales

✉ : [pref-collectivites35@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-collectivites35@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Rennes, le **15 NOV. 2019**

La Préfète

à

Mesdames et messieurs les maires

Mesdames et messieurs les présidents des  
établissements publics de coopération  
intercommunale et des établissements publics locaux

Monsieur le président du conseil départemental

Monsieur le président du conseil régional

**OBJET :** Formation des agents en charge de la télétransmission via l'application @CTES

Depuis le 29 août 2019, les fichiers transmis dans l'application @CTES doivent être envoyés avec un type correspondant à la nature de l'acte sélectionné à partir d'une liste prédéfinie.

Conscient de la difficulté que cela peut engendrer, les services du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire ont créé un guide d'utilisation pour la télétransmission des actes abordant ce thème ainsi que l'utilisation de la nomenclature, les actes non soumis à l'obligation de transmission en préfecture et l'envoi des marchés publics.

Afin de présenter ce document, je souhaite inviter les agents en charge de la télétransmission des actes de votre collectivité ou de votre établissement **le mardi 10 décembre 2019 à 14h au village des collectivités territoriales (salle de La Rotonde) à Thorigné-Fouillard.**

A l'issue de cette présentation, un temps d'échange est prévu pour répondre aux éventuelles interrogations.

Je remercie les collectivités intéressées de s'inscrire sur le site du Centre de Gestion ([www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr)).

Pour la préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

Ludovic GUILLAUME